

APPEL À PROJETS  
**ACCÉLÉRATION  
DE LA MISE EN ŒUVRE  
DES ODD À L'ÉCHELLE LOCALE**



## INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Ensemble pour l'atteinte des objectifs de développement durable », la Représentation pour l'Afrique de l'Ouest de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) lance un appel à projets à destination des collectivités locales, des Organisations de la société civile et des coopératives. Cet appel vise à soutenir des initiatives structurantes qui contribuent à l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'échelle des collectivités locales francophones d'Afrique de l'Ouest.

## CONTEXTE

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté un ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), un pacte mondial pour créer un avenir où personne n'est laissé pour compte. Cette adoption a été suivie la même année par celle de l'Accord de Paris sur le climat pour lequel les pays se sont engagés à contenir l'augmentation de la température moyenne de la planète « bien en deçà » de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels.

En 2020, les Nations Unies ont souligné la marge de progrès substantielle qui reste à réaliser afin d'atteindre à l'échéance fixée, les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Elles ont donc appelé à la (re)mobilisation de toutes les parties prenantes internationales, nationales et locales en vue d'accélérer le rythme des actions au cours de la présente décennie.

Depuis 2015, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) se mobilise aux côtés de ses États et gouvernements membres en vue d'accompagner leurs efforts dans la mise en œuvre du Programme 2030. À travers son Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et ses Représentations extérieures, l'OIF contribue au renforcement des capacités des acteurs francophones dans la planification, la conception et la mise en œuvre de politiques, de plans, de stratégies et d'initiatives intégrant les ODD aux niveaux national et local. L'IFDD conduit à cet effet une initiative sur les collectivités territoriales durables et modèles en Francophonie.

À l'échelon local, l'action de l'OIF en faveur des collectivités, la société civile et les populations se structure autour de trois (3) composantes : (i) le renforcement de capacités, (ii) l'appui à la prise en compte des ODD dans les stratégies de développement, et (iii) le soutien à la mise en œuvre de ces stratégies à travers un co-financement d'initiatives structurantes et la mise à disposition d'expertises techniques. Le positionnement de l'OIF à l'échelon local se justifie par le fait que les ODD, malgré leur caractère mondial, ne peuvent être atteints que par le biais de mesures locales. En effet, plusieurs cibles des ODD ont une forte empreinte locale ; la mobilisation des parties prenantes locales et leur pleine implication dans la planification, la mise en œuvre et le suivi d'actions structurantes sont donc déterminantes pour la réalisation des ODD.

L'OIF souhaite intensifier son soutien aux collectivités locales en Afrique de l'Ouest pour la réalisation des ODD, en lançant un appel à projets pour le financement d'actions structurantes. Cet appel complète les appuis techniques mis en place par l'Organisation pour l'intégration des ODD dans les documents de planification locale.

## OBJECTIFS

L'appel à projets vise à soutenir les initiatives structurantes contribuant à l'accélération de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable à l'échelle des collectivités locales d'Afrique de l'Ouest.

## ÉLIGIBILITÉ DES PROJETS

Les projets ciblés par cet appel contribuent non seulement à répondre de manière durable à une préoccupation de développement, mais également à renforcer la sensibilisation des populations locales au développement durable et améliorer leurs capacités à construire, réaliser et suivre une initiative de développement durable.

Les projets doivent avoir un impact dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :

- Économie locale verte/circulaire,
- Énergies durables,
- Lutte contre les changements climatiques,
- Préservation de la biodiversité.

Sont éligibles, les projets portés au niveau local comprenant l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Aménagements durables/Mise en œuvre de plans verts,
- Pratiques durables dans les secteurs économiques clés : agriculture, pêche, élevage ... ,
- Promotion d'énergies renouvelables,
- Résilience de populations vulnérables,
- Gestion durables des terres et neutralité carbone,
- Valorisation des services écosystémiques,
- Etc.

Sont également concernés par cet appel, des projets intégrant des innovations sobres en carbone et la mise en œuvre de démarches durables dans les domaines et thématiques susmentionnés.

## CARACTÉRISTIQUES DES PROJETS

En complément des critères d'éligibilité présentés plus haut, les projets doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- Être menés par une **organisation de la société civile (ONG, association ...), une coopérative ou une collectivité territoriale** légalement enregistrée ou reconnue dans l'un des États et gouvernements membres de la Francophonie et disposant obligatoirement d'un compte bancaire au nom de l'organisation.
- Être mis en œuvre dans l'un des pays ci-après : Bénin, Burkina Faso, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo.
- Cibler prioritairement les jeunes tout en incluant les personnes vulnérables parmi les parties prenantes et les bénéficiaires ;
- Pertinence du projet par rapport au contexte local et sa cohérence avec les politiques et stratégies publiques locales et/ou nationales relatives au développement durable.

## ACCÉLÉRATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD À L'ÉCHELLE LOCALE

### APPEL À PROJETS

- Synergies et complémentarités du projet avec les priorités nationales et d'autres initiatives en la matière déployées par les acteurs de la coopération au développement, à des fins de mobilisation de ressources et de pérennité.
- Capacité du projet à répondre à un besoin identifié localement, à travers une réponse originale et innovante.
- Existence d'une théorie du changement, et d'un cadre logique cohérent, assorti d'indicateurs de résultats, d'impacts et d'effets qualitatifs et quantitatifs, clairs et mesurables, sensibles au genre.
- Adéquation du budget avec les actions menées.
- Inclure un apprentissage actif qui renforce les compétences pratiques, l'appropriation et la pérennisation des acquis positifs du projet par les parties prenantes locales, avec un accent particulier accordé aux jeunes et aux personnes vulnérables.
- Avoir la capacité d'être dupliqués dans des espaces géographiques différents en tenant compte de leurs spécificités, à des fins d'amélioration des pratiques et politiques publiques.
- Doivent être réalisés dans un délai maximum de sept (7) mois.

### ÉLIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION REQUÉRANTE

Cet appel s'adresse aux Organisations de la société civile (OSC), aux coopératives et aux collectivités territoriales.

#### Pour les Organisations de la Société Civile et les coopératives :

- Disposer de son siège social et sa direction dans l'un des pays ci-après : **Bénin, Burkina Faso, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo** ;
- Remplir les conditions prévues par la législation en vigueur dans son État d'enregistrement relatives à la reconnaissance juridique et disposer d'au moins trois années (3) d'existence légale ;
- Être en mesure de présenter des rapports d'activités annuels 2019 et 2020 ;
- Faire état d'une gouvernance fonctionnelle prévue dans ses statuts et disposer de documents qui en attestent et qui rendent compte des activités et comptes de l'organisation ;
- Démontrer ses capacités budgétaires et administratives pour réaliser le projet pour lequel elles sollicitent un financement ;
- Avoir conduit au moins un projet relatif à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable durant les trois (03) dernières années ;
- Disposer de ressources humaines, incluant des femmes et des jeunes (<34 ans) en proportion significative et à des postes décisionnels, et de capacités techniques nécessaires pour mettre en œuvre le projet (gestion, réalisation des activités, reddition de compte, communication et documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises) ; et
- Avoir une capacité d'apporter une contribution au projet sous forme de cofinancement ou autre.

#### Pour les collectivités territoriales :

- Être une collectivité territoriale de l'un des pays ci-après : **Bénin, Burkina Faso, Cabo-Verde, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo** ;
- Être dirigées par un conseil élu ;
- Avoir conduit au moins un projet relatif à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable durant les trois (03) dernières années ;
- Disposer de ressources humaines et de capacités techniques nécessaires, incluant des femmes et les jeunes (< 34 ans) en proportion significative et à des postes décisionnels pour mettre en œuvre le projet (gestion, réalisation des activités, reddition de compte, communication et documentation des bonnes pratiques et des leçons apprises) ;
- Avoir une capacité d'apporter une contribution au projet sous forme de cofinancement ou autre.

## MODALITÉS DU SOUTIEN PROPOSÉ

L'OIF soutiendra les projets en apportant une subvention dont le montant variera entre **15 000 € (9 839 335 FCFA) et 30 000 € (19 678 710 FCFA)**. Le financement apporté par l'OIF ne pourra pas représenter plus de 80 % du montant global du projet proposé et ne pourra couvrir plus de 10 % des frais de gestion et de suivi du projet. La valorisation de l'expertise ainsi que le patrimoine matériel de l'organisation requérante pourront éventuellement être pris en considération.

## CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets	5 avril 2021
Clôture de l'appel	26 avril 2021
Sélection des projets	27 au 30 avril 2021
Annonce des résultats	7 mai 2021

## COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL ?

Transmettre aux adresses [brao@francophonie.org](mailto:brao@francophonie.org) et [agossou.honfo@francophonie.org](mailto:agossou.honfo@francophonie.org), les documents ci-après :

- le canevas de projet rempli (canevas en annexe du présent appel) ;
- le document (certificat, attestation ...) d'enregistrement de la structure, ses statuts et son organigramme ;
- les rapports d'activités 2019 et 2020 de la structure porteuse du projet ;
- la/les preuve(s) de mise en œuvre durant les trois (03) dernières années, d'un projet dans les domaines du présent appel ; et
- la/les preuve(s) de mobilisation des ressources pour le cofinancement du projet.

## CONTACT

Pour tout complément d'information concernant cet appel à projets, veuillez écrire aux adresses : [agossou.honfo@francophonie.org](mailto:agossou.honfo@francophonie.org) et [brao@francophonie.org](mailto:brao@francophonie.org).



L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une institution fondée sur le partage d'une langue, le français, et de valeurs communes. Elle rassemble 88 États et gouvernements.

Le rapport sur la langue française dans le monde, publié en 2018, établit à 300 millions le nombre de locuteurs de français. Présente sur les cinq continents, l'OIF mène des actions politiques et de coopération dans les domaines prioritaires suivants : la langue française et la diversité culturelle et linguistique ; la paix, la démocratie et les droits de l'Homme ; l'éducation et la formation ; le développement durable et la solidarité. Dans l'ensemble de ses actions, l'OIF accorde une attention particulière aux jeunes et aux femmes, ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

La secrétaire générale conduit l'action politique de la Francophonie, dont elle est la porte-parole et la représentante officielle au niveau international. Louise Mushikiwabo a été élue à ce poste lors du XVII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, en octobre 2018, à Erevan (Arménie). Mme Mushikiwabo a pris ses fonctions en janvier 2019.

## 54 ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

---

Albanie • Principauté d'Andorre • Arménie • Belgique • Bénin • Bulgarie • Burkina Faso • Burundi • Cabo Verde • Cambodge • Cameroun • Canada • Canada-Nouveau-Brunswick • Canada-Québec • Centrafrique • Comores • Congo • République Démocratique du Congo • Côte d'Ivoire • Djibouti • Dominique • Égypte • France • Gabon • Grèce • Guinée • Guinée-Bissau • Guinée équatoriale • Haïti • Laos • Liban • Luxembourg • Macédoine du Nord • Madagascar • Mali • Maroc • Maurice • Mauritanie • Moldavie • Monaco • Niger • Roumanie • Rwanda • Sainte-Lucie • Sao Tomé-et-Principe • Sénégal • Seychelles • Suisse • Tchad • Togo • Tunisie • Vanuatu • Vietnam • Fédération Wallonie-Bruxelles

## 7 MEMBRES ASSOCIÉS

---

Chypre • Émirats arabes unis • France–Nouvelle-Calédonie • Ghana • Kosovo • Qatar • Serbie

## 27 OBSERVATEURS

---

Argentine • Autriche • Bosnie-Herzégovine • Canada/Ontario • Corée du Sud • Costa Rica • Croatie • Dominicaine (République) • Estonie • Gambie • Géorgie • Hongrie • Irlande • Lettonie • Lituanie • Louisiane • Malte • Mexique • Monténégro • Mozambique • Pologne • Slovaquie • Slovénie • tchèque (République) • Thaïlande • Ukraine • Uruguay

### ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris – France  
Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

